

Compte-rendu Réunion 21 mai 2014 DDT (Direction Départementale des Territoires) Agen Projet de déviation de la RN21

Représentants Mairie St Antoine de Ficalba : Bernard Ajon et Elsa Magoga

Présents Communauté d'agglomération Agen et Villeneuve, Maire de la Croix Blanche, service Urbanisme/Habitat de la DDT, DREAL...

Réunion technique de concertation des données concernant l'avancée du projet et notamment présentations de corrections apportées modifiant les données transmises lors de la réunion de janvier 2014

Pas de discussion concernant l'opportunité du projet / le trajet voire le volet financier de cet aménagement entre Agen et Villeneuve sur Lot.

Rappel des faits

Le projet de déviation a été entériné par les services de l'état lors du COPIL (avec les représentants des administrations + élus des communes riveraines de la RN 21) et **la variante (B) ou (2) est donc celle retenue.**

Compléments infos sur le site <http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/rn21-r195.html>

Des études techniques ont été effectuées afin de définir les surfaces à réserver pour la réalisation du projet. Étape nécessaire à réaliser avant l'enquête publique.

Ces études techniques doivent faire l'objet de **contrôles extérieurs obligatoires**. Ces derniers ont révélé des erreurs dans le premier projet de surfaces réservées. Cette présente réunion du 21 mai a permis de présenter les corrections apportées au projet qui avait été présenté lors de la réunion technique précédente de janvier 2014.

En effet ce premier tracé suivait le cheminement de la route entre le rond point Sud de St Antoine de Zanimoland. Or ce tracé engendrait des problèmes futurs de visibilité, la courbure de la déviation a donc été corrigée afin de satisfaire ce respect de sécurité et donc à nécessité de modifier l'emprise des surfaces réservées .

La réunion a donc porté sur la présentation de l'ensemble des documents corrigés (articles et cartographies) principalement de la **Pièce G : mise en compatibilité des documents d'urbanisme présentant les plans de zonage du PLU modifiés pour l'emplacement réservé pour tenir compte du projet (doublement de la déviation et modification du giratoire sud)**

633263 m² est la superficie estimée à réserver

Les documents provisoires **de travail** présentés sont disponibles à la Mairie pour consultation sur place.

Un article supplémentaire a été présenté afin de réglementer l'occupation ou utilisation des sols pendant les travaux : « *les affouillements et exhaussements de sol nécessités par l'aménagement de la RN21, ainsi que par les raccordements aux voies existantes, rétablissements des communications et mesures concernant l'environnement, les mises en dépôts temporaires et définitives des matériaux excédentaires provenant des ces aménagements, et les installations classées soumises à déclaration après demande justifiée du pétitionnaire* ».

L'enquête publique devrait débuter lors de l'été 2014

L'ancienne RN 21 sera rétrogradée au CG 47